

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE



Le Maire de la Ville de LEFOREST
Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Route
Vu la demande présentée par Monsieur [REDACTED]
demeurant 41 rue de l'Égalité, 62 790 LEFOREST, en date du
07 Juin 2024, relative à occuper le Domaine Public pour le
stationnement d'une benne au droit du 41 rue de l'Égalité à
Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter les travaux au droit du chantier, du 41 rue de l'Égalité à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

ARRÊTÉ N° 2024/080

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE RELATIF A POSE D'UN ECHAFAUDAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE

- Article 1** Monsieur [REDACTED] est autorisé à occuper le domaine public pour la pose d'un échafaudage, Du Lundi 17 Juin 2024 au Mercredi 17 Juillet 2024 inclus soit pour une durée de Trente (30) jour(s).
- Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1^{er} ci-dessus.
- Article 3** Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.
- Article 4** Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.
- Article 5** La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de **Mr Benkebouche**.
- Article 6** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 7** Monsieur [REDACTED]
Monsieur le Commissaire de Police
Le Service de la Police Municipale
Madame la Directrice Générale des Services
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 10 Juin 2024.

Certifié exécutoire le 11/06/2024.

Le Maire,

Christian M...



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr

